L’AVANCE IMMÉDIATE DU CRÉDIT D’IMPÔT

Humanea Multiservices · Services de proximité à domicile

Payez uniquement le reste à charge pour les prestations éligibles.
L’Avance immédiate permet de déduire directement l’avantage fiscal de la facture, sans attendre le remboursement ultérieur.

1. Qui met en place le service ?

L’Avance immédiate est un service **optionnel et gratuit** mis en place par l’Urssaf, en lien avec la Direction générale des Finances publiques (DGFiP). Il permet, pour les prestations de services à la personne éligibles, de bénéficier immédiatement de l’avantage fiscal applicable, dans les limites et conditions prévues par la réglementation.

2. Conditions d’accès et d’utilisation

Le service est soumis à l’éligibilité du client et des prestations, ainsi qu’à l’activation du compte personnel sur le site de l’Urssaf. À titre indicatif, le client doit notamment disposer d’un numéro fiscal associé à son état civil et avoir déjà effectué une déclaration de revenus. L’administration vérifie les conditions d’éligibilité. Certaines aides ou modalités de paiement peuvent être incompatibles avec le dispositif. Toutes les prestations proposées par un organisme ne sont pas nécessairement éligibles : renseignez-vous auprès de Humanea Multiservices pour la prestation concernée.

3. Un service facultatif

L’utilisation de l’Avance immédiate n’est **pas obligatoire**. Vous êtes libre de choisir de l’utiliser ou non. Si vous ne l’utilisez pas, les règles habituelles de déclaration et de demande du crédit d’impôt continuent de s’appliquer selon votre situation.

4. Comment fonctionne le service ?

1. Inscription : si vous souhaitez utiliser le service, Humanea Multiservices procède à votre inscription, avec votre accord, selon le parcours Urssaf.

2. Activation : vous recevez un courriel de l’Urssaf vous invitant à activer votre compte sur **particulier.urssaf.fr**. Suivez les instructions et validez la mise en relation avec Humanea Multiservices.

3. Demande de paiement : après réalisation de la prestation éligible, Humanea Multiservices émet une demande de paiement. Vous êtes averti par courriel ou SMS lorsque celle-ci est disponible.

4. Vérification : vous disposez de **48 heures** pour vérifier la demande et la valider ou la contester depuis votre compte. Passé ce délai, la demande est automatiquement validée selon les règles du service.

5. Paiement : après validation, l’Urssaf prélève sur votre compte bancaire le reste à charge, c’est-à-dire le montant restant après déduction de l’avance immédiate.

5. Votre interlocuteur et les informations officielles

Pour toute question sur vos prestations, vos factures ou les demandes de paiement émises, **votre interlocuteur reste Humanea Multiservices**. Pour les questions générales sur le crédit d’impôt et les plafonds applicables, consultez le site officiel de l’administration fiscale :

https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/emploi-domicile

Informations officielles sur le fonctionnement du service : site de l’Urssaf – Avance immédiate.

Humanea Multiservices · Informations générales destinées aux clients. Le bénéfice de l’Avance immédiate dépend de la validation de l’éligibilité par les organismes compétents et des règles en vigueur.